

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 23 novembre 2020**

**Délibération n° 090 /2020**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
En exercice	Présents
51	<b>50</b>

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
17.11.2020

**PRESENTS :** ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOUSSUGE Sylvie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PERROT Pierre (suppléant GRANGE Pierre), PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

**EXCUSES :** CARLES Marie-Françoise,

**SECRETARE DE SEANCE : MERLIN-CHABOT Christine**

**Intervenant sociaux en gendarmerie**

Le président présente le projet d'implantation, portée par la préfecture, de trois intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) sur le territoire Lot et Garonnais.

La mise en place de de ces intervenants répond à un besoin de mise à jour des informations sociales lors de l'intervention des forces de sécurité intérieures notamment dans les situations de violences intrafamiliales. Le travail de chaque ISCG bénéficie annuellement à environ 1 000 personnes.

Pour couvrir le département il faudrait trois postes d'ISCG ce qui représente un cout annuel de 120 000 €.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention conséquente de l'Etat qui s'élèverait à 150 000 € pour trois ans.

Afin de boucler le tour de table financier la préfecture propose un partenariat entre l'Etat, le conseil départemental et les communes par l'intermédiaire des EPCI.

Le plan de financement sera finalisé par la signature d'une convention portant sur trois années.

Pour la communauté de communes la participation s'établirait comme suit :

- Année 1 : 666.39 € (5cts / hab)
- Année 2 : 1 556.39 € (12 cts / hab)
- Année 3 : 2 222.14 € (18 cts / hab)

A partir de la 4<sup>ème</sup> année la participation s'établirait à 20 cts par an et par habitant.

**le conseil communautaire, à l'unanimité**

**VALIDE** sa participation de principe et financière au dispositif des ISCG

**AUTORISE** le président à signer la convention formalisant le partenariat proposé

**PRÉCISE** que cet décision est tributaire de l'engagement des autres collectivités de Lot et Garonne à participer à ce dispositif.

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération,

**PRÉCISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 25 novembre 2020

Le Président,  
Raymond GIRARDI

